



# JARDINS DE LA CASSINE



Le 3 février 2015, les jardins de la Cassine ont été détruits par Chambéry métropole de manière brutale, soudaine et confidentielle pour être remplacés par... du maïs !

Les jardins familiaux de la Cassine s'étendaient sur un hectare et restaient les derniers témoins d'une activité maraîchère passée, réserve de nature et de biodiversité insoupçonnée dans un quartier en dormance. Car depuis bientôt 20 ans en effet, les friches se multiplient, Chambéry métropole y projetant un centre d'affaires vitrine en lien avec la gare et le développement attendu du Lyon-Turin.

Les jardins étaient en sursis. Nous le savions. Nous avons cependant émis l'idée qu'ils puissent être intégrés au projet du quartier afin de répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux d'importance tels le maintien (crucial) de zones d'autonomie alimentaire en cœur de ville, la lutte contre la précarité alimentaire et le droit au jardinage pour tous, la réponse au besoin de nature des urbains, la promotion de lieux d'initiatives citoyennes, la préservation de zones refuges pour la biodiversité, la préservation de la qualité de l'air, la lutte contre les effets du réchauffement climatique, en particulier en milieu urbanisé...

## Testez vos connaissances... vrai ou faux ?

**D** Les jardins de la Cassine étaient illégalement occupés et leur destruction était justifiée

**VRAI ET FAUX.** Initialement, les jardins de la Cassine étaient loués pour partie (2400m<sup>2</sup>) par Chambéry métropole via des baux précaires, pour l'autre (7000m<sup>2</sup>) par les anciens maraîchers encore propriétaires de leurs terres. Ce n'est que récemment que Chambéry métropole a exercé son droit de préemption et acquis l'ensemble des jardins, mais, ayant laissé un droit d'usage à la famille de maraîchers, ceux-ci ont continué de louer des parcelles potagères et de nombreux jardiniers ont donc tout naturellement continué leur activité de jardinage. En 2012, Chambéry métropole n'a pas reconduit ses conventions mais ce non renouvellement ne concernait que les 2400m<sup>2</sup> de terrains dont elle avait la gestion initiale.

**B** Chambéry métropole a proposé aux jardiniers de la Cassine une relocalisation bd de Lémenc.

**VRAI ET FAUX.** Des parcelles potagères sont en cours d'aménagement boulevard de Lémenc. Contrairement à ce que communique Chambéry métropole, celles-ci représentent 4000m<sup>2</sup> contre 9400m<sup>2</sup> à la Cassine. Par ailleurs, Chambéry métropole ne possède aucun listing d'anciens jardiniers et n'assure donc aucune communication ni aucun suivi de relocalisation.

**I** Les jardiniers ont été avertis qu'ils devaient quitter les lieux avant la destruction.

**FAUX.** Aucun affichage n'a été fait dans les jardins les jours précédents l'intervention de Chambéry métropole. L'association Jardinons la Ville qui travaillait régulièrement avec les élus et techniciens de l'Agglomération n'a également reçu aucune information. Notre dernière rencontre datait pourtant de novembre 2014. L'ensemble des jardiniers ont perdu leur matériel et leurs cultures. Il s'agit d'un saccage que même un individu sans titre est en droit de contester.

**C** Situés en zone urbaine dense, les jardins ne présentaient aucun intérêt écologique.

**FAUX.** Une cinquantaine d'espèces protégées (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens...) fréquentaient les jardins de la Cassine. L'étude d'impact menée à l'époque du projet de « reconquête de l'axe de la Leysse » y avait notamment recensé le crapaud Alyte accoucheur qui se reproduisait dans les puits des jardins. Elle avait conclu à la nécessité de mesures compensatoires avant tout travaux sur le secteur. Le 3 février 2015, Chambéry métropole a détruit l'habitat et le lieu de reproduction de cette espèce en période d'hivernage. Une demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée aurait dû être préalablement déposée à la DREAL.

**K** Chambéry métropole prétend intervenir pour des raisons de santé publique, ayant fait le constat d'une pollution des sols.

**FAUX.** Une contamination des terrains au plomb et au cuivre a été mise en évidence en octobre 2013. Jardinons La Ville, en ayant été officiellement informée début 2014, a fait la demande d'une communication officielle aux deux municipalités successives de Chambéry. Aucune information sanitaire n'a été délivrée aux jardiniers avant la journée du 3 février 2015. Aucune recherche de polluants n'a été effectuée dans les terrains alentour. L'intervention soudaine de Chambéry métropole visait plus la « libération » des jardins qu'une préoccupation de santé publique.

**J** Plusieurs campagnes d'analyse de sol ont été menées à la Cassine dans le but d'évaluer la toxicité de la terre et des cultures.

**FAUX.** Ces campagnes ont été initiées par la précédente municipalité de Chambéry, puis prolongées par l'actuelle Communauté d'Agglomération. La seule certitude sanitaire concerne la terre, dont l'ingestion présente un risque. Aucune étude complète de toxicité de fruits et légumes n'a été réalisée et personne ne peut affirmer aujourd'hui que les cultures des jardins étaient impropres à la consommation.

**H** Chambéry métropole affirme dépolluer le terrain par un procédé écologique et peu coûteux.

**FAUX.** Chambéry métropole a dépêché un expert préconisant de planter du maïs sur le site pour en assurer la décontamination. Avant même les résultats de la dernière étude de sol et la restitution finale de son rapport, les préconisations de cet expert ont été mises en œuvre et ont fait l'objet d'une communication publique. Les spécialistes dans le domaine sont pourtant formels : le maïs ne stocke que très peu le plomb dans ses parties aériennes. De plus, pour réaliser un protocole de phytoremédiation efficace et éviter toute dépense d'argent inutile, il conviendrait (et cela n'a pas été fait) de tester à petite échelle la capacité de migration du plomb présent à la Cassine dans les plantes, cette donnée pouvant énormément varier d'un terrain à l'autre.

**G** Chambéry métropole intervient en toute transparence, en suivant un processus de concertation mené avec les habitants.

**FAUX.** Le projet de centre d'affaires projeté dans le quartier de la Cassine depuis près de 20 ans ne fait l'objet d'aucun échange avec la population chambérienne. L'intérêt (ou non) du maintien des jardins familiaux dans le quartier n'a fait l'objet d'aucun débat, malgré nos demandes réitérées et les promesses de certains élus. Les études de sol et l'expertise de dépollution n'ont été rendues consultables que grâce aux demandes répétées de personnes individuelles et de notre association mais n'ont toujours pas été diffusées.

**A** Le développement économique est la seule alternative possible pour le quartier Cassine.

**FAUX.** L'existence de jardins familiaux en cœur de ville n'est pas incompatible avec les usages urbains « classiques ». Elle est même favorable dans un contexte de densification de la ville et afin de répondre à plusieurs enjeux : alimentaires, sociaux, environnementaux... L'aménagement de la Cassine en centre d'affaires n'a qu'un but promotionnel pour la ville alors même que d'importants projets tertiaires sont programmés ailleurs dans le bassin chambérien. La programmation urbaine la plus favorable est celle qui tend vers la plus grande mixité fonctionnelle et sociale (offre plurielle de logements, activités, espaces verts et publics, équipements...). Le quartier Cassine pourrait alors jouer tout son rôle d'articulation urbaine entre des quartiers aujourd'hui cloisonnés (Hauts de Chambéry, Centre-Ville, Chantemerle).



L'association Jardinons la Ville 73 a pour objectif la défense et l'essor des jardins familiaux et partagés à Chambéry, ainsi que la sensibilisation à leur intérêt en milieu urbain. Elle s'est mobilisée depuis 2012 pour la sauvegarde des jardins de la Cassine et le symbole qu'ils représentent par rapport aux enjeux agricoles et alimentaires de demain. **Soutenez-nous ! Interpelez vos élus !**